

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 25 (1988)  
**Heft:** 918

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

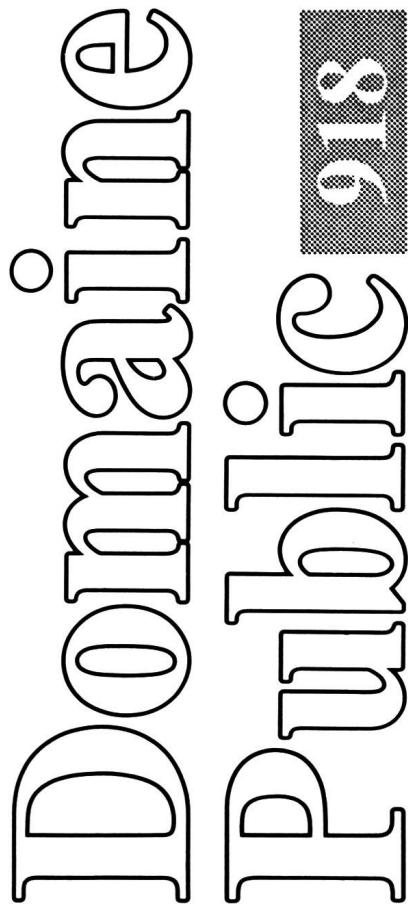
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# DP

8 septembre 1988  
Vingt-cinquième année  
J.A. 1000 Lausanne 1  
Hebdomadaire romand

## L'insupportable

«Nous estimons (...) qu'une telle augmentation des subventions fédérales n'est pas supportable pour le budget de la Confédération.» (Message du Conseil fédéral du 24 février 1988 concernant l'initiative populaire pour une assurance-maladie financièrement supportable – initiative des caisses-maladie).

«Pour les familles nombreuses et les assurés à ressources modestes, la charge financière que représente le paiement des cotisations est souvent à peine supportable.» (Même message).

Où sont les limites du supportable? Qui supporte quoi? Entre l'à peine supportable pour le budget des familles nombreuses et le non supportable pour le budget de la Confédération, le Conseil fédéral a choisi: finances publiques, d'abord.

Des experts planchent, à l'intention du conseiller fédéral Flavio Cotti, dans une sorte de concours d'idées, sur le meilleur système de santé possible. Ils vont incessamment déposer leur rapport. Sans attendre pour respecter le délai sur l'étude des initiatives populaires, le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative des caisses-maladie déposée le 30 avril 1985.

L'initiative pose avant tout le problème du financement de l'assurance-maladie. Elle le fait habilement par une disposition transitoire, qui prévoit que jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation, «les subsides fédéraux aux caisses sont déterminés d'après les dispositions qui étaient valables en 1974».

Retour donc au statu quo ante, référence 1974.

Pourquoi ce qui était possible il y a quinze ans est-il jugé non supportable aujourd'hui?

Le Conseil fédéral révèle par ce simple aveu l'importance du transfert de charges, opéré dès 1974, pour remédier au déficit des finances fédérales. Le tableau publié en annexe du message officialise l'estimation qui était faite jusqu'ici. De 1976 à 1988, 7 milliards auront été économisés (exactement 6953 mio). Dès 1979, les subsides ont été plafonnés. Subsides accordés en 1979: 907 mio; prévision pour 1994: 988 mio.

Or, on le sait, les dépenses de santé augmentent beaucoup plus vite que le coût de la vie, même si un certain ralentissement s'est manifesté à partir de 1975. Pierre Gilliand<sup>1</sup> donne, pour un indice 1975 de 100, un coût global par assuré de 178 en 1983. A cette date, chaque assuré coûtait en moyenne: 339 fr pour les traitements médicaux, 163 fr pour les médicaments, et 313 fr pour l'hospitalisation. Si les dépenses croissent et que les subsides sont plafonnés, le report sur les assurés est inévitable avec une charge d'autant plus lourde sur les revenus modestes et les familles. Gilliand estime que la subvention fédérale en proportion du coût par assuré baisse de 10% à 6% pour les hommes, de 35% à 21% pour les femmes, de 30% à 19% pour les enfants. Cette situation inique, «à peine supportable» comme l'écrit le Conseil fédéral, donne ses chances à l'initiative des caisses, qui prévoit la réouverture du robinet des subsides. Elle a recueilli quelque 400 000 signatures, c'est un succès considérable. Le Conseil fédéral puise dans l'échec retentissant, le 6 décembre 1987, de la dernière révision, la certitude qu'elle aussi sera repoussée. Mais l'enjeu l'an dernier portait sur l'assurance-maternité et un prélèvement accru sur les salaires. Rien de tel, cette fois-ci! L'échec précédent, en 1974, a vu s'opposer une initiative et un contre-projet; par addition des «non», ils ont échoué; mais la majorité, on l'oublie, était opposée au statu quo.

Il en coûterait, à suivre l'initiative, 1,5 milliard à la Confédération dès 1991. Pas plus que la suppression de la «taxe occulte» qui intéresse l'industrie d'exportation ou que la révision du droit de timbre qui intéresse les banques.

Ce qui n'est pas supportable quand il s'agit des uns devient supportable quand il s'agit des autres. Les assurés rappelleront que eux aussi existent. Or ils sont le nombre.

AG

<sup>1</sup>Les défis de la santé. Les coûts et l'assurance. Editions Réalités sociales 1986.